

ALCADE

Autorisation de Conduite Grue Auxiliaire – R490

Pré-Requis : Aptitude médicale validée par le médecin du travail

OBJECTIFS :

- Permettre au personnel utilisant des grues auxiliaires de chargement de véhicules de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.
- Délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique, mise en situation.

Evaluation continue selon référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R490

PUBLIC : Toutes personnes ayant à conduire des grues auxiliaires.

PROGRAMME :

- Etre capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité
- Etre capable de maîtriser les opérations de conduite sur la voie publique et dans l'entreprise, ainsi que le positionnement de la grue auxiliaire.
- Etre capable de comprendre le fonctionnement des principaux modes de commande et d'équipements des grues, ainsi que les risques associés.
- Etre capable d'assurer les vérifications et entretien d'usage

DUREE : 2 jours.

TARIF : Nous consulter

Votre contact :

Conseiller pédagogique - Tél : 06.81.45.88.19